



Transferts et manipulation des animaux

Norme du réseau WWF

Version 1 - septembre 2021

Cette norme du réseau a été approuvée par le CQC et avalisée par le NET en septembre 2021.

Publié par/ propriété de :	Equipes Wildlife Practice Core & Leadership
Versions contrôlées par :	Margaret Kinnaird, leader Wildlife Practice & Anna van der Heijden, responsable des connaissances Wildlife Practice
Historique des versions	Version 1 publiée en septembre 2021 <i>(Note : Une version précédente de cette norme a été utilisée comme lignes directrices pour le transfert et la manipulation des animaux depuis 2019).</i>

1. Finalité et portée

Cette norme est une exigence pour tous les bureaux WWF.

Finalité. Cette norme est destinée à permettre au WWF d'atteindre les meilleurs résultats possibles en matière de conservation de la vie sauvage, tout en garantissant les normes les plus élevées de bien-être animal et en minimisant les risques sur les opérations et la réputation.

Portée. Cette norme s'applique à tout projet ou programme soutenu ou exécuté par un bureau du WWF qui comprend des restrictions chimiques et physiques ainsi que la manipulation d'espèces sauvages d'animaux (y compris l'anesthésie pour le traitement et le transfert)¹ répertoriées comme menacées par la Liste rouge de l'UICN² à toutes fins sauf les urgences. Les urgences sont exemptées de cette norme car ce ne sont pas des événements prévisibles et elles ne sont pas liées au travail programmatique planifié. Cependant, lorsque l'aide du WWF est demandée lors d'une intervention d'urgence, une notification de l'autorité partenaire détaillant la nature de l'intervention et le type d'assistance demandée au WWF doit être mise à disposition du bureau du WWF concerné avant l'intervention, afin de garantir que l'intervention observe les meilleures pratiques en matière d'éthique pour l'être humain et l'animal.

Les exigences peuvent différer selon les activités - par exemple entre la manipulation physique pour la gestion d'un conflit et les procédures complexes de transfert. De telles différences sont détaillées dans la liste de vérification de la norme (section 4). L'adhésion à la norme et l'utilisation de la liste de vérification sont limitées aux espèces menacées de la Liste rouge de l'UICN, cependant les bureaux du WWF impliqués dans la manipulation d'espèces animales non-menacées peuvent décider d'utiliser quand même cette liste de vérification.

Reconnaissant l'existence d'un certain nombre de lignes directrices normalisatrices nationales et/ou régionales et de protocoles dans les régions/pays où le WWF travaille, en plus des protocoles de l'UICN, ainsi que les rôles nombreux et variés que jouent les bureaux du WWF, la norme n'est pas destinée à être excessivement prescriptive, mais plutôt à présenter une liste de vérification qui garantit les meilleures pratiques et demande en condition préalable une obligation de vigilance.

Santé et sécurité du personnel. Ces orientations ne couvrent pas la santé du personnel et les questions de sécurité pendant les transferts. Celles-ci doivent être couvertes par d'autres politiques ou directives au sein du bureau d'exécution ou du partenaire.

Travail avec les partenaires. La liste de vérification inclut quels accords doivent être établis avec les partenaires. On attend des partenaires qu'ils se conforment au minimum à ces normes, ou à leurs propres normes si celles-ci sont comparables ou supérieures à celles du WWF.

1 L'accent mis sur les espèces répertoriées comme menacées par la Liste rouge de l'UICN se base sur le besoin, pour cette norme, de renforcer le travail du WWF sur la manipulation des animaux sauvages plutôt que de créer des blocages superflus, et il apparaît que les espèces plus communes et non-menacées n'ont pas besoin de passer par un tel examen.

2 Inclut les catégories Vulnérables (VU), En danger (EN) et En danger critique (CR).

2. Définitions

La « manipulation d'animaux » fait référence à des animaux vivants, sauvages, et se définit par l'interaction avec un animal impliquant la capture ou l'immobilisation par des moyens physiques ou chimiques.

On entend par « transfert » le « déplacement, par l'homme, d'organismes vivants d'un site pour les relâcher dans un autre. » (Définition issue des [Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde](#)).

3. Vue d'ensemble du processus

Tout projet ou programme soutenu ou exécuté par un bureau du WWF qui comprend une immobilisation chimique et physique ainsi qu'une manipulation d'animaux sauvages pour toute finalité (y compris l'anesthésie pour le traitement et le transfert), à l'exception des urgences, doit suivre le processus ci-dessous et la liste de vérification associée (Section 4).

Le processus général pour l'application de cette norme est le suivant.



La liste de vérification de la norme envisage trois situations générales exigeant le transfert et la manipulation d'animaux. Il s'agit de relocalisations stratégiques préplanifiées, de relocalisations d'urgence, et de manipulation d'animaux à des fins de recherche et de suivi. Les 13 points identifiés dans la liste de vérification ont été regroupés sous 5 sous-titres, tel que suit : A) besoins en conservation ; B) préparatifs logistiques ; C) suivi et évaluation ; D) conformité légale et contractuelle ; et E) analyse de risques.

La liste de vérification doit être utilisée de la manière suivante :

Situation	Exigences	Orientations
Relocalisations stratégiques pré-planifiées	Répondre à tous les sous-titres (A-E) de la liste de vérification et soumettre les documents pertinents (La documentation exacte dépend de la situation et des accords).	Soumettre la documentation pour les besoins de conservation (A) aussi vite que possible, avant de procéder aux préparatifs logistiques.
Manipulation d'animaux à des fins de recherche et de suivi	Soumettre toute la documentation pertinente par sous-titre (A-E) ou noter et expliquer lorsqu'une section particulière ne s'applique pas.	Passer rapidement sur A et B, et se concentrer sur C, D et E.
Relocalisations d'urgence	Respecter les meilleures pratiques et informer son responsable Wildlife Practice	Les bureaux WWF sont encouragés à passer rapidement A-E lorsque possible, mais doivent s'assurer que les interventions d'urgence respectent les meilleures pratiques en matière d'éthique humaine et animale, et doivent également informer le responsable Wildlife Practice de l'opération par le biais de leur point focal respectif.

La liste de vérification (en utilisant un modèle de soumission qui sera fourni) et la documentation en soutien doivent être téléversées vers un dossier partagé dans la bibliothèque de documents de Wildlife Practice, en coordination avec le responsable des connaissances de l'équipe Core Team. Après approbation du Comité, une version PDF de la liste de vérification finale approuvée sera téléversée dans le dossier Aperçu, sous le numéro de projet correct WWF CPM.

Cette norme doit être appliquée dans le contexte plus large des normes de gestion des projets et programmes WWF (et la gestion des risques et l'assurance qualité associées) qui sont requises pour tous les projets (voir [Normes du réseau](#) et [Guide de projet](#)).

4. Exigences pour tous les bureaux WWF

Catégorie	Critères	Description des exigences et orientations	Documentation (soumettre toute la documentation pertinente ou dresser une liste lorsque ne s'applique pas)
a. Besoins de conservation	1.	BESOINS DE CONSERVATION Les projets et programmes ont des bénéfices potentiels importants pour la conservation à long terme des espèces respectives qui ne peuvent être atteints avec des mesures moins invasives. Le transfert proposé est conforme aux orientations de l'UICN sur le moment où les transferts	Justification, enquêtes ou études de faisabilité, en prenant en compte les risques de contamination génétique. Inclure dans la justification une déclaration sur les besoins de conservation par rapport aux risques

et la manipulation d'animaux sont un choix acceptable.

(Voir Section E).

Première action recommandée : Soumettre la documentation requise pour le besoin de conservation en premier, afin d'initier le processus d'approbation de cette norme, afin qu'elle puisse être approuvée avant de continuer avec les préparatifs logistiques.

B.
Préparatifs
logistiques

2. ADÉQUATION ET AUTORISATION

Pour les transferts, la motivation et l'autorisation de réaliser l'opération doivent précéder absolument tout. Il faut donc inclure une évaluation de la zone cible vis-à-vis de la zone source concernant son niveau de protection, sa disponibilité en habitat, son caractère approprié et ses conditions, ainsi que les procédures ultérieures au relâcher, et également concernant l'exposition potentielle à des maladies. La préparation du site doit inclure des consultations avec les communautés locales d'où proviennent les animaux sauvages capturés, et où les animaux sauvages seront transférés et relâchés.

Rapport sur l'adéquation de la zone de transfert ; documents d'approbation mutuelle par le WWF et ses partenaires, y compris les communautés locales.

3. NORMES, PROTOCOLES ET ACCORDS

Surtout pour les transferts, la planification et la mise en œuvre des projets et programmes sont autant que possible alignées avec les normes et lignes directrices existantes de l'UICN par exemple, et sont menées en consultation avec les groupes de spécialistes de l'UICN respectifs et/ou d'autres institutions pertinentes (par ex. EAZA/EEP pour le transfert avec l'implication d'un zoo). Toute intervention, y compris l'immobilisation, doit s'aligner aux normes d'un bureau particulier, ou aux lignes directrices et protocoles spécifiques d'un pays lorsqu'ils existent, et dans le cas contraire, s'aligner aux lignes directrices de l'UICN existantes. Toute sédation prévue ou protocole médical doit également être détaillé (y compris les réponses d'urgence éventuelles identifiées par le biais de l'évaluation des risques) et il faut garantir que tout l'équipement et le matériel requis sont disponibles.

Fournir et énoncer l'alignement avec les normes et protocoles existants, y compris les accords avec les partenaires pour respecter ces normes, ainsi que les documents légalement requis conformément aux politiques de transfert spécifiques du pays ou de la province.

4. PARTENAIRES ET CONSULTANTS

Des partenaires compétents avec une expérience avérée (lorsqu'ils existent) dans la réalisation de telles opérations, ainsi que des institutions donatrices, sont impliqués dans l'élaboration, l'exécution et le suivi du projet ou programme tel que nécessaire, par le biais des accords contractuels appropriés. Lorsqu'aucun partenaire doté d'une expérience avérée n'est disponible, cette expérience doit être garantie pour le projet/programme par le biais de consultants. Une disponibilité suffisante de ressources humaines adéquates avec l'expertise et l'expérience nécessaires pour former une équipe responsable pour l'exécution du programme planifié, y compris une équipe de soutien qualifiée et expérimentée prête à intervenir, équipée et avec les ressources adéquates.

Accord contractuel, protocole d'entente, ou procès-verbal de réunion signé avec les partenaires et exécutés impliqués ; ou bien brève déclaration expliquant pourquoi aucun partenaire n'est nécessaire. Dans le cas de nouveaux consultants/partenaires, inclure une déclaration sur le processus de diligence raisonnable utilisé pour les sélectionner.

	5.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS ACCEPTÉS Tous les partenaires et exécutés impliqués ont des rôles, fonctions et responsabilités clairs dans le projet ou programme, qui sont définis et acceptés par écrit par tous les partenaires en avance, y compris les procédures dans les situations de crise.	Accord contractuel ou protocole d'entente et procès-verbal signé concerné avec les partenaires et exécutés impliqués.
	6.	PLAN FINANCIER ET BUDGET Un plan financier est préparé, accepté par tous les partenaires impliqués et des fonds adéquats sont disponibles, garantissant la capacité à se conformer avec les exigences de protocole de base, et à couvrir tout risque potentiel et activités d'atténuation associées.	Budget détaillé et liste de sources de financement.
	7.	COMMUNICATIONS Un plan de communication est prêt, qui prend en compte la possibilité de situation imprévues et non-désirées.	Le plan de communication ou, au cas où l'opération aura lieu dans plusieurs semaines, courte déclaration sur les communications prévues, y compris le responsable des communications qui gère la communication de cette opération pour le WWF.
c. Suivi et évaluation	8.	S&E ET RAPPORTS Les projets ou programmes sont entièrement documentés et rapportés à l'équipe du WWF Wildlife Practice Core, y compris les résultats, les données produites et tout problème apparu. Lorsqu'applicable, les rapports sont rendus disponibles aux groupes de spécialistes de l'UICN respectifs et aux partenaire(s) impliqué(s).	Accord d'échange de données sur la documentation et les rapports accepté par tous les partenaires.
D. Conformité légale et contractuel le	9.	ACCÈS ET COLLECTE DE DONNÉES Le bureau du WWF ainsi que ses partenaires et exécutés ont accès aux sites, activités et informations, ainsi qu'aux droits de collecter des données pertinentes définies avant, pendant et après la mise en œuvre.	Accord contractuel ou protocole d'entente et procès-verbal signé avec les partenaires et exécutés impliqués.
	10.	PARTAGE DE DONNÉES Tous les partenaires et exécutés impliqués partagent toutes les données pertinentes, comme les plans, les informations, les documents, les études, les échantillons (y compris les échantillons post-mortem), les résultats, etc., produits dans le contexte direct du projet avant, pendant et après le projet ou programme planifié, conformément aux lois nationales pertinentes.	Accord contractuel, protocole d'entente ou Accord avec les partenaires et exécutés impliqués.

	11. CONFORMITÉ	Compilation des documents pertinents.
	Le projet ou programme est en conformité totale avec les lois nationales pertinentes, les plans de redressement, les traités et accords internationaux, et est totalement aligné avec les stratégies nationales, du WWF et de l'UICN pour les espèces respectives (si existantes), et y contribue.	
E. Analyse de risques	12. ANALYSE DE RISQUES ET PLAN	Analyse de risques et plan d'atténuation, idéalement dans le cadre d'un accord contractuel, protocole d'entente ou procès-verbal signé avec les partenaires et exécutés impliqués, lettre de permission des autorités gouvernementales.
	Le projet ou programme inclut une analyse de risques et un plan d'atténuation des risques accepté par tous les partenaires et exécutés, tel que nécessaire, avec le soutien des spécialistes en analyse de risques dans le bureau concerné, le cas échéant, et le réseau WWF. L'analyse de risques doit conclure si les risques sont à des niveaux acceptables pour poursuivre l'opération. Pour les animaux sauvages qui sont légalement protégés par les lois du pays, une permission écrite préalable pour l'immobilisation physique ou chimique, la capture et le transfert doit être obtenue par le bureau national du WWF concerné.	
	13. MESURES DE SAUVEGARDE	Rapport d'évaluation ; plan de projet/procédure/programme ; procès-verbal de réunion ; si applicable, inclure une analyse de l'ampleur et des types d'impacts et des mesures de sauvegarde adoptées.
	Une évaluation, incluant des consultations avec les communautés locales pouvant être impactées, est réalisée pour savoir si le projet/procédure/programme est susceptible d'avoir un impact sur les communautés locales, et si oui, une analyse de l'échelle et des types d'impacts doit être réalisée, afin d'intégrer les mesures de sauvegarde appropriées dans le plan de projet/procédure/programme.	

5. Responsabilités

Tout bureau du WWF soutenant³ ou exécutant une activité de manipulation ou de transfert d'animaux est responsable de la planification, de la mise en œuvre et des résultats du projet ou programme. Si le bureau respectif est un programme ou bureau de pays, cette responsabilité s'étend à WWF International ou WWF US, respectivement. Le bureau respectif nommera une personne contact responsable pour le transfert et la manipulation des animaux. Si aucune n'est explicitement nommée, le Point focal Wildlife Practice dans ce bureau peut être contacté puis peut alors s'en remettre aux collègues.

La personne contact dans chaque bureau est chargée de compléter les listes de vérification, de garantir que les protocoles de diligence raisonnable sont vérifiés pour la qualité, et de soumettre tous les documents au Comité de conformité de la manipulation des animaux, avec une copie au Directeur de la conservation de son bureau, et au point focal chargé de la vie sauvage (si différent de la personne contact). Le Comité de conformité de la manipulation des animaux, nommé par l'équipe Wildlife Practice Core ([TOR](#)) révisera les documents et répondra au bureau soumissionnaire dans les 2 semaines. Lorsque des problèmes ont été soulevés et qu'ils ne peuvent être résolus par le comité

³ Lorsqu'un bureau du WWF fournit un financement pour ce travail à un autre bureau du WWF pour mettre en œuvre l'activité, ce dernier accepte la responsabilité de mettre en œuvre cette norme.

ou le bureau du WWF respectif, alors les problèmes seront transférés au Directeur mondial de la conservation qui déterminera alors la marche à suivre. La coordination du processus global de diligence raisonnée et de conformité avec cette liste de vérification dans chaque bureau est de la responsabilité du responsable de contrat du projet ou programme.

6. Exigences de révision

Cette norme est soumise à révision sur une base régulière et au moins tous les trois ans.

7. Soutien et autres normes pertinentes

Pour toute question ou commentaires sur cette norme, veuillez contacter votre point focal Wildlife Practice de votre bureau, l'équipe/responsable des connaissances Wildlife Practice Core, et le responsable des normes du réseau WWF International.

8. Liens avec des normes, orientations et modèles en rapport

Normes du réseau WWF en rapport :

- [RH, Peuples & Culture : Normes de santé et de sécurité](#)
- [Cadre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales](#)

Outils et modèles exemples liés à cette norme :

- [Document modèle pas-à-pas](#) pour soumettre la documentation requise. Lorsque vous informez le responsable des connaissances Wildlife Practice de votre activité prévue, vous aurez accès à un fichier et à un modèle de soumission.

Autres références liées à cette norme :

- Ressources supplémentaires sur [les transferts/sites Wildlife Practice](#)
- [Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde.](#)